


BUSINESS CONFERENCE

Mardi 12 octobre 2021
Mercredi 13 octobre 2021

ABILWAYS
BELGIUM

Anciennement 

ACTUALITÉS DU DROIT ET DU CONTENTIEUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE

18ème rendez-vous annuel

www.abilways.be

**BUILD
YOUR
SINGULARITY**

Actualités du droit et du contentieux dans la fonction publique

EN PRATIQUE

POURQUOI

Cette conférence propose aux praticiens du droit de la fonction publique d'avoir un aperçu des évolutions récentes de la réglementation, de la jurisprudence dans les matières incontournables. Elle vous offre également la possibilité de bénéficier d'un retour pratique et des informations concernant le futur de la fonction publique.

Cet évènement réunit chercheurs académiques, avocats et acteurs de terrain qui vous présenteront toutes les dernières actualités pour vous aider dans l'exécution de vos missions où il deviendra impératif de prendre en considération les enseignements issus de la crise Covid-19.

Découvrez ci-dessous le programme de la 18ème conférence annuelle dédiée au personnel de la fonction publique, à sa gestion RH et juridique.

COMMENT

- Des exposés pratiques par les meilleurs experts de la matière
- Une documentation détaillée remise aux participants
- Des temps d'échanges réservés pour les questions des participants

POUR QUI

- Directeurs et responsables RH
- Directeurs administratifs et financiers
- Top managers
- Chefs de services
- Spécialistes en RH
- Responsables en formation
- Juristes et conseillers juridiques
- Avocats
- Consultants

ACCREDITATION

- OBF (Ordre des Barreaux Francophones & Germanophone): sur demande
- Autres agréments : sur demande

SPEAKERS

JOURNÉE DU 12 OCTOBRE PRÉSIDÉE PAR



Bruno Lombaert

Avocat Associé

STIBBE

Maître de conférences invité

UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS



Marc Nihoul

Avocat

ASTREDIS

Président du Collège scientifique

**ECOLE D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE COMMUNE À LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À
LA RÉGION WALLONNE**

Rédacteur en chef

CHRONIQUES DE DROIT PUBLIC

Professeur de droit public

UNIVERSITÉ DE NAMUR



Philippe Levert

Avocat

BARREAU DE BRUXELLES DLM

Chargé de cours

ULB



Lawi Orfila

Avocat

BARREAU DE BRUXELLES DLM



Pierre Joassart

Avocat associé

DECKERS & JOASSART

Rédacteur en chef

**Journal des Tribunaux du Travail
(JTT)**

Collaborateur scientifique

UCL



François Belleflamme

Chargé d'enseignement / suppléant

UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS

Avocat associé

BOURTEMBOURG & CO



Fabienne Raepsaet

Avocate

CLAEYS & ENGELS

Actualités du droit et du contentieux dans la fonction publique

Mardi 12 octobre 2021

Président de la journée

Bruno Lombaert

Avocat Associé **STIBBE**

Maître de conférences invité **UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS**

09.00 Introduction du président de séance

9.15 La comparaison des titres et mérites est-elle raison ?

- De quoi s'agit-il ?
- Peut-on s'y soustraire ? Complètement ? Partiellement ?
- Comment procéder ?
- Comment motiver la comparaison et le choix ?
- Quelle est la marge de manœuvre de l'autorité ?

Marc Nihoul

Avocat **ASTREDIS**

Président du Collège scientifique **ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE COMMUNE
À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE**

Rédacteur en chef **CHRONIQUES DE DROIT PUBLIC**

Professeur de droit public **UNIVERSITÉ DE NAMUR**

10.00 Jurisprudence et actualité en matière disciplinaire : questions liées à la jurisprudence et arrêts récents

- Quelles nouveautés concernant la procédure disciplinaire, le droit de la défense et le principe d'impartialité ?
- Comment veiller à la proportionnalité de la sanction ?
- Revue des sorts réservés aux derniers griefs
- En matière de procédure pénale, quels sont les «obligations» ou «moyens» pour que les administrations soient informées au mieux des chefs d'infraction d'un agent pour utilement et dans les délais pouvoir introduire une action disciplinaire ?

Philippe Levert

Avocat **BARREAU DE BRUXELLES DLM**

Chargé de cours **ULB**

Lawi Orfila

Avocat **BARREAU DE BRUXELLES DLM**

10.45 Break & Networking

11.15 La discipline pour les contractuels : conjuguez solutions pratiques et légalité

- Règlement de travail, statuts... Comment mettre en place un système de discipline valable ?
- Quelles sont les sanctions légales ?
- Dans quelle mesure pouvez-vous pratiquer la rétrogradation ? Comment éviter la discrimination ?
- Le licenciement peut-il être une sanction ? Dans ce cas, quelles sont les garanties à respecter ?
- Quels sont les licenciements considérés comme abusifs ?
- Quelle est la procédure recommandée en vue d'infliger une sanction disciplinaire à un contractuel ?

Pierre Joassart

Avocat associé **DECKERS & JOASSART**

Rédacteur en chef **JOURNAL DES TRIBUNAUX DU TRAVAIL (JTT)**

Collaborateur scientifique **UCL**

12.00 Questions & Réponses

12.30 Lunch

14.00 Le référé administratif en pratique : une clarification progressive de sa place dans le contentieux de la fonction publique ?

- Comment s'articulent les procédures de référé ? – position du problème et risques
- Quels sont les éléments constitutifs de l'urgence et de l'extrême urgence ?
- Quelle urgence en cas de démission d'office ? (C.E., n° 249.860 du 19 février 2021, Sprumont)
- Quelle urgence en cas d'écartement ou de suspension préventive ?
- Quelle urgence dans le cas des autres décisions qui peuvent émailler la carrière d'un agent public ?
- Conclusion : dans quels cas est-il envisageable d'agir en suspension ordinaire ou en extrême urgence ?

François Belleflamme

Chargé d'enseignement / suppléant **UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS**
Avocat associé **BOURTEMBOURG & CO**

14.45 Neutralité religieuse dans le secteur public ou discrimination ?

- Où en est la jurisprudence sur la question des limites de la liberté d'expression de religion dans la fonction publique ?
- Dans quelle mesure peut-on interdire aux agents de porter des signes convictionnels ?
- Peuvent-ils être interdits purement et simplement ?
- L'interdiction n'est-elle possible que pour certaines fonctions ?
- Peut-on faire des différences en fonction des signes convictionnels en question ?

Fabienne Raepsaet

Avocate **CLAEYS & ENGELS**

15.30 Questions & Réponses

16.00 Clôture de la journée

SPEAKERS

JOURNÉE DU 13 OCTOBRE PRÉSIDÉE PAR



Philippe Levert

Avocat

BARREAU DE BRUXELLES DLM

Chargé de cours

ULB



Vincent Vuylsteke

Avocat associé

VAN OLMEN & WYNANT



Dirk Vandendriessche

Directeur

ACTIRIS ACADEMY



Laurence Markey

Avocate Partner

YOUNITY

Enseignante en droit social et de la
sécurité sociale

**CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA JUSTICE**

Auteur



Bruno Lombaert

Avocat Associé

STIBBE

Maître de conférences invité

UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS



Frédéric Gosselin

Conseiller d'Etat

Chargé de cours

ULB

Auteur en droit public,
constitutionnel et administratif

Actualités du droit et du contentieux dans la fonction publique

Mercredi 13 octobre 2021

Président de la journée

Philippe Levert

Avocat **Barreau de Bruxelles DLM**

Chargé de cours **ULB**

09.00 Introduction par la présidente de séance

9.15 La prise de décision durant la crise sanitaire : difficultés rencontrées et enseignements

- Durant la crise sanitaire, à quels défis les employeurs publics ont-ils été confrontés dans le cadre de l'adoption des décisions à l'égard des membres du personnel ?
- Quels enseignements en tirer pour l'avenir ?
- Délais et principe du délai raisonnable durant la crise sanitaire
- L'audition d'un agent à distance
- La délibération virtuelle d'un organe collégial

Vincent Vuylsteke Avocat associé **VAN OLMEN & WYNAN**

10.00 Zoom opérationnel

Regard sur le fonctionnement interne d'une administration après la crise: quelles sont les conséquences sur le fonctionnement et l'organisation en termes de management ?

- Actiris Academy : axe formation et développement
- Management & Télétravail : opportunités et mise sous pression des collaborateurs
- Comment trouver l'équilibre ?
- Ateliers apprenants avec tous les collaborateurs de tous les départements

Dirk Vandendriessche Directeur **ACTIRIS ACADEMY**

10.45 Break & Networking

11.15 Télétravail 2.0

- Quelles indemnités prévoit la loi pour le travail à domicile ?
- Quels sont les aspects fiscaux de ces frais ?
- Que doit mettre en place l'employeur, avec le conseiller en prévention, pour que le télétravail puisse s'effectuer dans de bonnes conditions ?
- Le droit à la déconnexion
- Quelles obligations légales à l'employeur pour contribuer au bien-être de ses collaborateurs ?

Laurence Markey

Avocate Partner **YOUNITY**

Enseignante en droit social et de la sécurité sociale **CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JUSTICE**
Auteur

12.00 Questions & Réponses

12.30 Lunch

14.00

Exposé suivi d'un débat

Refonte du statut : quels instruments ? Quelles pistes ?

- Le point sur la contractualisation
- Quid des principes généraux de la fonction publique ? Les Communautés et Régions ont-elles modifié l'ARPG ?
- Comment moderniser le statut ?
- Quelles sont les perspectives ?

Au fédéral, en flamande, en wallonie, à bruxelles et en communauté germanophone :

Bruno Lombaert

Avocat Associé **STIBBE**

Maître de conférences invité **UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS**

Le point de vue du magistrat :

Frédéric Gosselin

Conseiller d'Etat

Chargé de cours **ULB**

Auteur en droit public, constitutionnel et administratif

15.30 **Questions & Réponses**

16.00 **Clôture de la journée**

INFOS PRATIQUES

- **Date et lieu de la formation:**
Mardi 12 octobre et mercredi 13 octobre 2021 | Bruxelles et/ou Online
- **Renseignements programme:** Jean-Félix de Saint-Marcq - jfdesaintmarcq@abilways.com
- **Pour vous inscrire**, vous avez 3 solutions:
 - En nous renvoyant par la poste votre bulletin d'inscription ci-dessous,
 - Par email book-ife@abilways.com
 - Directement sur notre site internet
- **Participation (+ 21 % TVA):**
 - 1400€ HTVA
 - Tarif spécial collectivités locales: 1120€ HTVA

Ce prix comprend les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant par virement à notre banque BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte BE98210004689293, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

- **Besoin d'aide ?** Contactez-nous au +32 (0)2 533 10 20 ou help-ife@abilways.com
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

INSCRIPTION

- Dès réception de votre bulletin d'inscription (par mail, papier ou via notre site), nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription.
- Une convocation précisant les modalités/le lieu vous sera transmise 10 jours avant la formation.
- Afin de connaître nos conditions générales de vente et d'annulation, [cliquez ici](#)

Je m'inscris à la conférence «Actualités du droit et du contentieux dans la fonction publique » des 12 et 13 octobre 2021

A distance En présentiel*

**J'accepte de passer en distanciel si les conditions sanitaires devaient l'exiger*

Nom et Prénom

Email

Fonction

Société

N° de TVA

Secteur d'activité

Effectifs site

Adresse

Code postal

Ville

N° de Téléphone

N° de GSM

Adresse de facturation
(si différente)

Signature

241252 WEB

Signature et cachet indispensable